



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/16429  
22 mars 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS  
SUPPLEANTS DU ZIMBABWE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre, datée du 16 mars 1984, indiquant que MM. James Manzou, Joey M. Bimha et Musafare C. Nyamudahondo ont été nommés représentants suppléants du Zimbabwe au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----

